

**COMMUNE
DE
ALLEINS**

**Plan
d'Occupation
des Sols**

**ANNEXE DU
REGLEMENT**

*CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES
PORTANT SUR LE CENTRE DU VILLAGE D'ALLEINS*



PUBLIE LE 13 08 80

APPROUVE LE - 1 JUIL. 1985



LETTRE DE MONSIEUR LE MAIRE

Notre village d'ALLEINS est notre plus beau patrimoine. Nous avons ensemble la responsabilité de le protéger, mais aussi de le mettre en valeur en lui donnant les moyens de s'adapter et de répondre aux besoins formulés par chacun d'entre nous.

Il s'agit là d'une action collective, où chaque modification et travaux doivent apporter leur contribution à la restauration et l'embellissement de notre village.

Le présent cahier de recommandations que j'ai demandé au CAUE * de réaliser a pour objet :

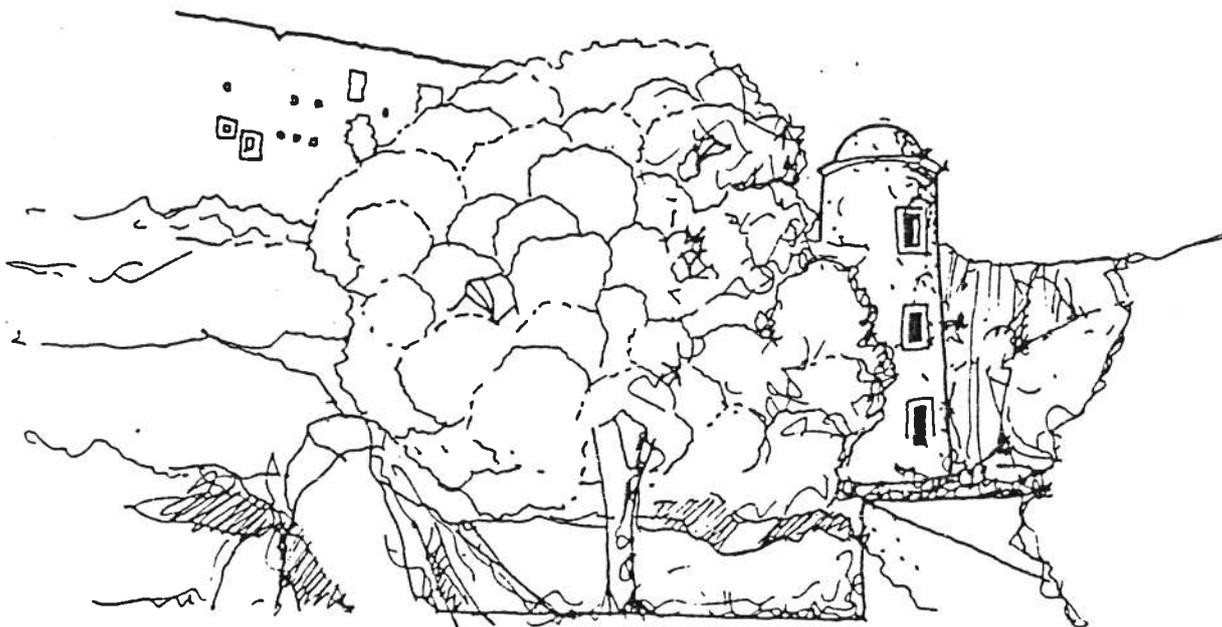
- d'aider à voir et de mieux comprendre notre village ;
- de fixer les règles architecturales, relatives à tous travaux permettant à notre village de conserver le caractère auquel nous tenons tous.

Ce document joint au règlement du plan d'occupation des sols et qui sera diffusé à toute personne désirant restaurer ou modifier sa maison, est repris par trois panneaux, affichés en permanence dans la Mairie.

Nous espérons ainsi que l'information la plus large, complétée par la mise à disposition gratuite d'un architecte du CAUE, venant régulièrement en Mairie pour vous conseiller, aidera ALLEINS à mettre en valeur et à inventer son architecture.

Mr. VAN LOO

* Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches du Rhône
Conseil Général - 10 bis square Belsunce - 13001 MARSEILLE.



S O M M A I R E

1. PRESENTATION.....	6
1.1. Aspect règlementaire.....	7
1.2. Aspect pédagogique	7
2. REGARD SUR LE VILLAGE.....	8
2.1. Photo générale	9
2.2. Le village - Plan général	10
2.3. Ambiance	12
2.4. Comprendre l'organisation du village.....	16
3. RECOMMANDATIONS.....	18
3.1. Les toitures	19
3.2. Les percements des façades.....	24
3.3. La modénature	30
3.4. Les murs - Traitement des façades	32
3.5. La couleur.....	35
3.6. Les menuiseries et ferronneries	37
3.7. Les commerces de la rue	47
4. ANNEXES 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6	50

LES COULEURS D'ALLEINS

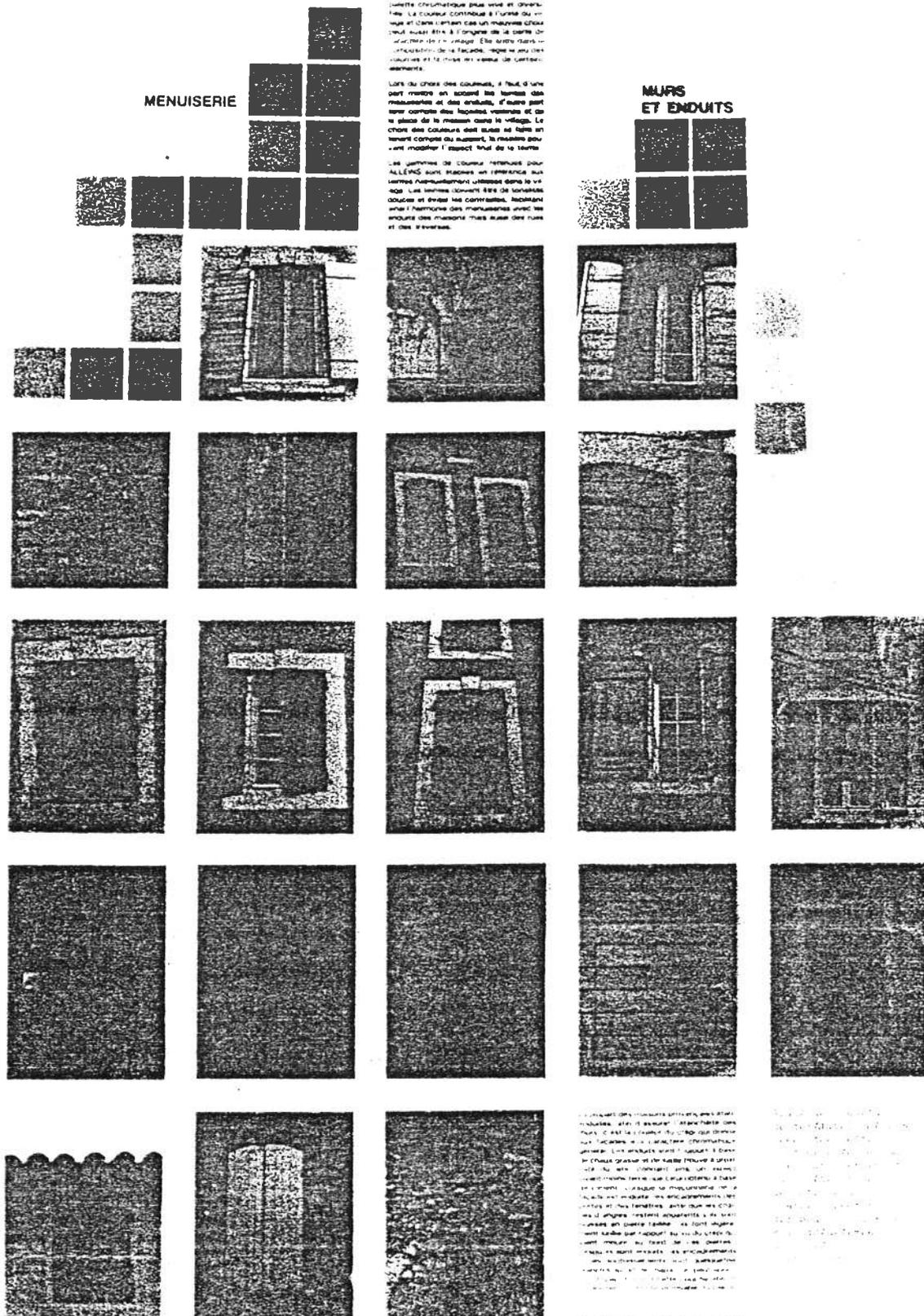
C'est le plus grand des villages de la vallée ALLÈNS vu de l'extérieur car il est très monochrome avec des tonalités qui vont du blanc au noir. Mais une palette chromatique plus vive et diversifiée. Les couleurs continuent à l'intérieur du village et dans les jardins où les maisons sont peintes avec des couleurs vives et lumineuses.

Lors du choix des couleurs, il faut être très attentif en regardant les formes des maisons et des enduits, il faut penser à la couleur des façades voisines et de la place de la maison dans le village. Les couleurs sont choisies en fonction de la couleur des façades voisines, de la couleur des façades voisines, de la couleur des façades voisines.

Les couleurs de couleur retenues pour ALLÈNS sont basées sur l'expérience des artisans locaux qui ont travaillé dans le village. Les couleurs choisies sont de tonalités douces et vives les contrastes, respectant ainsi l'harmonie des façades avec les enduits des maisons mais aussi des rues et des églises.

MENUISERIE

MURS ET ENDUITS



Se référer obligatoirement à l'original couleur en Mairie.

1 - PRESENTATION

1. PRESENTATION

1.1. Aspect réglementaire

Le Cahier des recommandations architecturales est joint au règlement du Plan d'Occupation des Sols.

Son champ d'application concerne en particulier le Secteur du village avec sa partie ancienne et ses développements du XIXe siècle.

Les recommandations complètent les dispositions prévues à l'article 11 dont elles sont le prolongement. La présentation des recommandations dans ce cahier, vise à expliquer puis à fixer les règles architecturales de tous travaux dans le village d'ALLEINS.

C'est pourquoi, pour chacune des ^{thèmes} théories du chapitre 3 nous avons développé séparément l'aspect général qui explique le pourquoi d'une réglementation et l'aspect réglementaire qui fixe les règles architecturales.

1.2. Aspect pédagogique

La beauté du village d'Alleins naît de son site privilégié, de la qualité et de la cohérence de son bâti.

Préserver le cadre existant est une évidence, mais le maintien de ce caractère général dépend de la réussite de toutes les *réhabilitations* même les plus minimes.

Chaque cas particulier de *restauration* ou d'extension sera replacé dans le contexte général par l'application des Recommandations architecturales particulières.

La rédaction de ce *cahier* de recommandations vise au maximum de clarté afin que le propriétaire et son architecte puissent établir leur études et réalisations en conformité avec les *orientations retenues par la Municipalité*.

2 - REGARD SUR LE VILLAGE

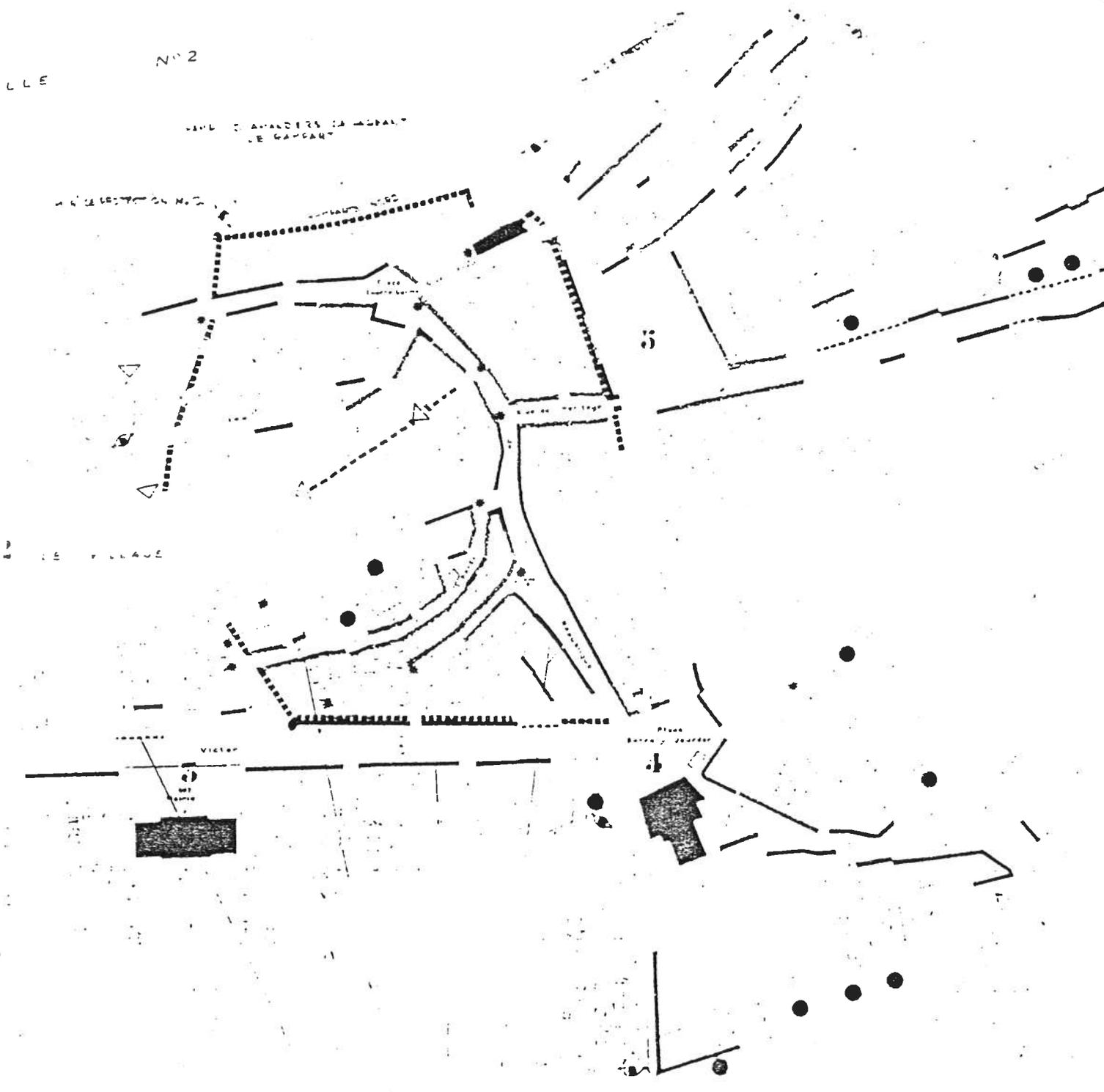
REGARD SUR LE VILLAGE

2.1 PHOTO GENERALE



REGARD SUR LE VILLAGE

2.2 LE VILLAGE - PLAN GENERAL



LEGENDE

LES LIMITES , LES ENTITÉS , POINTS FORTS , ESPACES SENSIBLES .



ENCEINTE MEDIEVALE . LE VILLAGE ANCIEN .

ESPACES SENSIBLES , PLACES , PLACETTES , RUE PRINCIPALE ,
TRAITEMENT PARTICULIER DES FACADES



MONUMENTS ET ETABLISSEMENTS INSTITUTIONNELS .



POINTS SENSIBLES , DEBOUCHES DE RUES ,
ANGLES DE RUES .



PASSAGES PIETONS A RETROUVER .



COURS ET JARDINS PRIVATIFS AGREMENTANT DES
ESPACES PUBLICS .



POINTS DE VUES , ECHAPPEES SUR LA CAMPAGNE .

LES FAÇADES



FAÇADE DE GRANDE QUALITÉ ARCHITECTURALE
A CONSERVER .



SÉQUENCE DE FAÇADES COHERENTES . LA FAÇADE PRIME
SUR LE FONCTIONNEMENT INTERIEUR .



FACADES MODIFIEES DANS LE TEMPS , SANS LIGNES
DIRECTRICES , DONT LE CARACTERE EST A RETROUVER .



CLOTURES ET TRANSPARENCES A CONSERVER .

ACTIONS PONCTUELLES IMPORTANTES

1

CARREFOUR

2

CHATEAU , ACCES A RETROUVER , COMPOSITION
PAYSAGEE .

3 4 5

AMENAGEMENT DES PLACES

2.3. AMBIANCE

a/ Les voies rectilignes de pénétration

Cours Victor Hugo et Rue de l'Egalité

D'une grande unité, ces deux voies sont aussi les plus rapidement dénaturables.

Ex.

Une entrée de garage disproportionnée, en remplacement d'une arcade actuelle atteindra la vue entière du bâti et détruirait l'harmonie de toute la rue.



L'architecture paysanne est simple et lourde.
Le respect des percements, la recoloration des façades et des volets, l'élimination des éléments parasites ou incongrus devraient orienter notre action.

b/ Le Cours et les Places

La rue commerçante (rue de la République) représente le point noble du village, celui dont les façades sont les plus raffinées.

Les actions de rénovation devront être l'objet d'attention particulières en raison de leur caractère représentatif. Les règles générales appliquées au village seront ici *modifiées dans le sens d'un souci de qualité architecturale plus exigent et en relation avec l'intérêt de la composition*



desi façades et de leurs détails.

Un traitement particulier sera apporté aux sols et à l'éclairage public.

c/ Les ruelles

Vieux village pittoresque, aux rues resserrées, aux perspectives limitées par leur dessin en courbe. Cette perception partielle est accentuée par les pentes des voies.

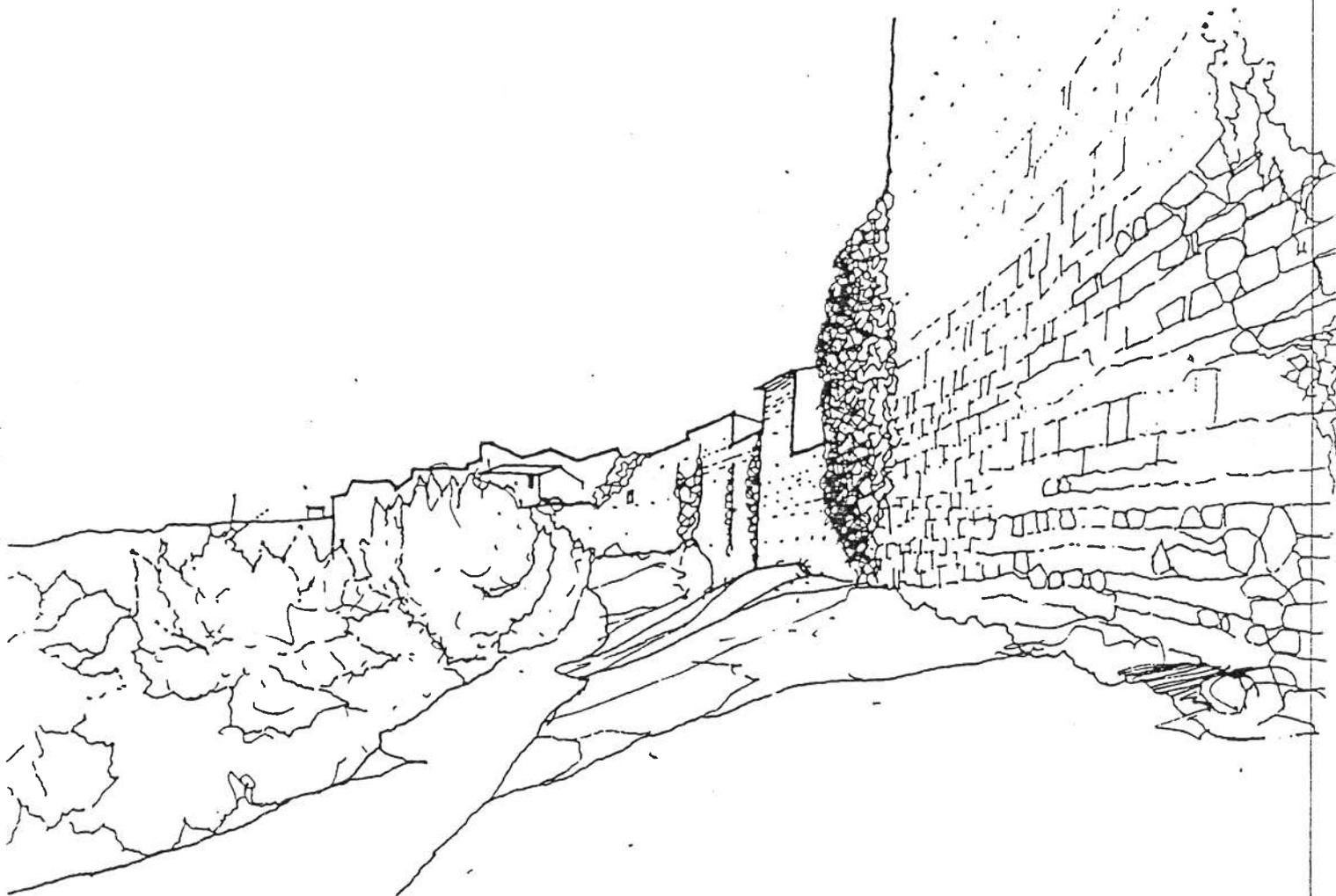
L'action de rénovation est facilitée par le caractère pittoresque de l'ensemble. L'unité de façade n'étant pas la nature de ces rues, les rénovations pourront se prêter à la recherche de pittoresque, de type pointilliste.



d/ Le rempart et les vestiges du château

éléments historiques caractéristiques du village. Arrêt de la ville au Nord, son caractère minéral devra être conservé, des plantes grimpantes en accusant le caractère de ruine.

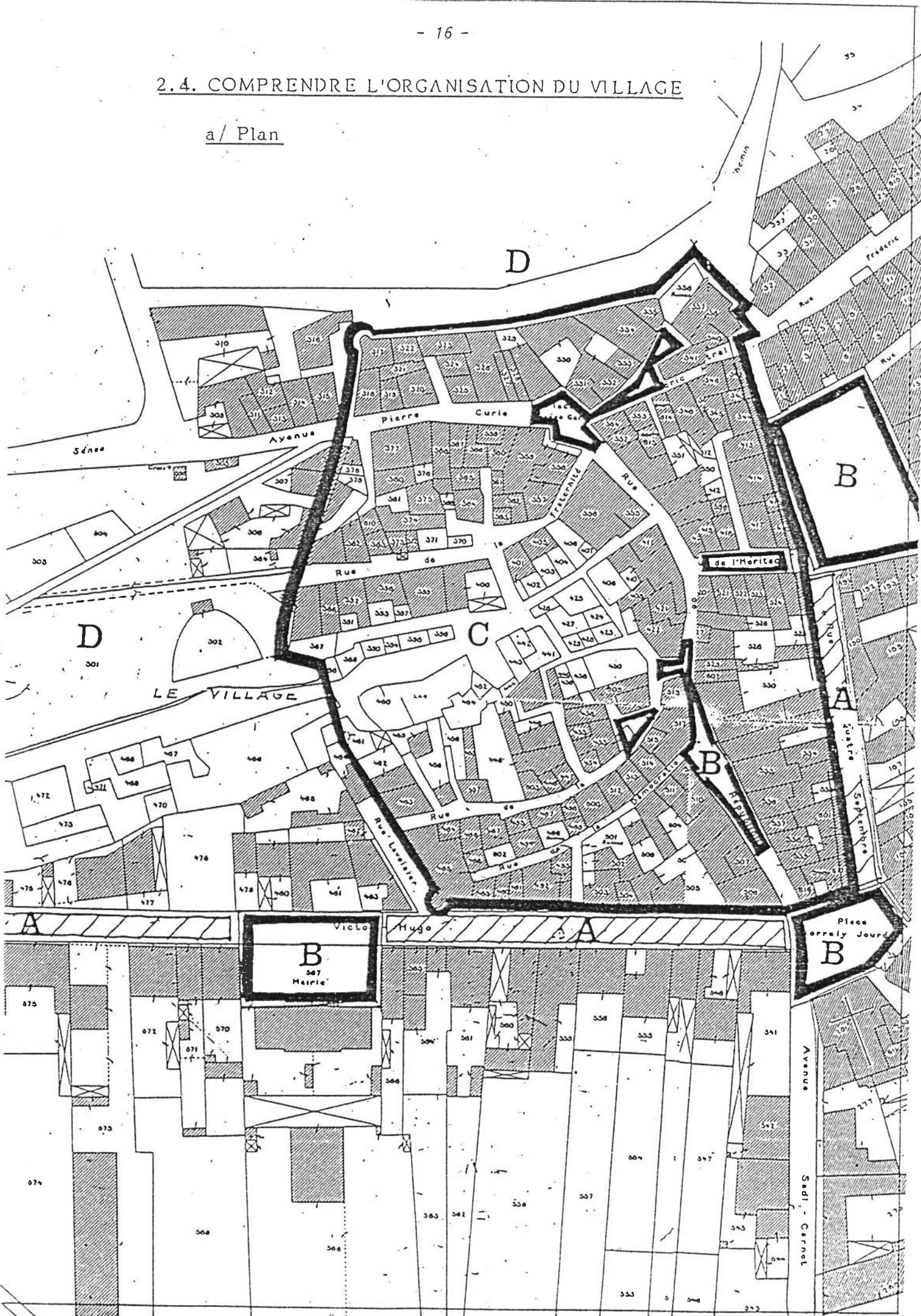
Aucune construction ne devrait en amoindrir le caractère évocateur et les abords seront traités avec une certaine rusticité.



Le château devra faire l'objet d'une étude paysagère particulière avec mise en état des circulations d'origine et en particulier de l'escalier qui mettait en liaison le village et le château. L'ancien bâti pourrait être suggéré par le dessin de haies, de bosquets taillés et de parterres fleuris.

2.4. COMPRENDRE L'ORGANISATION DU VILLAGE

a/ Plan



b/ Organisation du village, recensement de ses traits caractéristiques

A. Les voies rectilignes,

- Cours Victor Hugo
- Rue de l'Egalité

bordent ou prolongent les venelles du vieux village support à une urbanisation de type linéaire du XIXe et XXe siècle.

B. La "Rue et les Places, éléments potentiellement structurants du village

- Rue de la République et son prolongement en ceinture
- Place Eugène Garcin
- Place Borrely Jourdan

(auxquels il convient de rajouter la Place de la Mairie à étendre et aménager) sont extérieures au vieux village.

C. Les venelles au dessin courbe et à l'aspect pittoresque

- rue de la démocratie
- rue de la liberté
- rue de la fraternité

D. Les éléments historiques et caractéristiques

- le site du chateau
- le rempart nord

Ces quatre familles d'espaces caractérisent Alleins et doivent voir leur unité et caractère confortés par les actions individuelles de rénovation ou par des actions d'aménagement communales.

3 - Recommendations

3.1 LES TOITURES

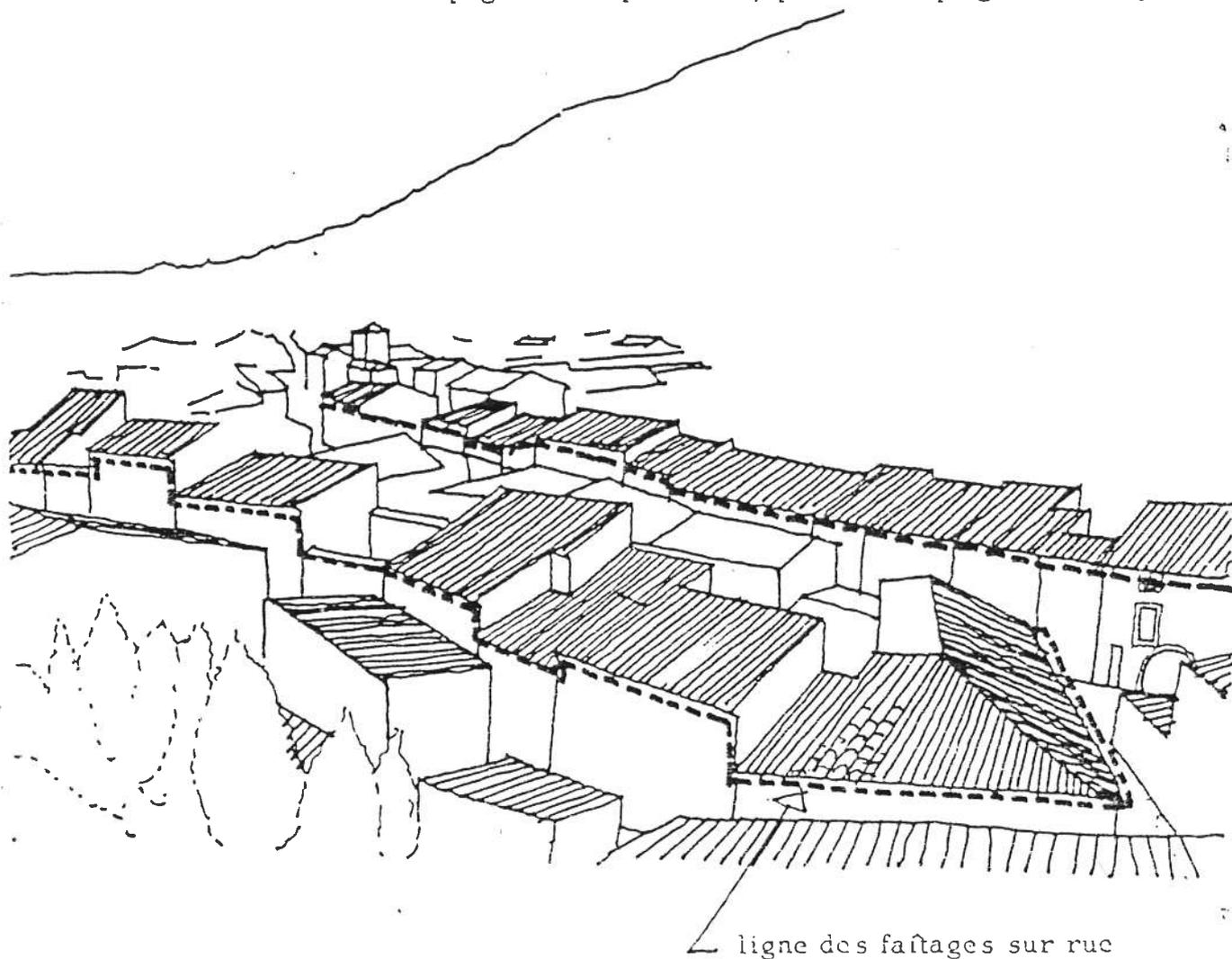
a/ Aspect général

Le village est perçu dans son ensemble, depuis le versant Nord des Costes *et depuis le château*.

Les constructions ou rénovations de toitures devront tendre à se confondre avec les toits existants, tant par l'emploi de tuiles rondes et larges, que par la teinte à dominante grise de l'ensemble. Les toits présentent des débords importants, traités en génoise ou corniches, formant abri de la façade. Ces débords terminent et découpent le profil de la rue ; ils présentent donc une grande importance architecturale.

Le caractère du village est donné par la répétition d'éléments identiques. Des modèles devront donc être dessinés tel un type spécifique de corniche.

Les descentes d'eau, en zinc laissé naturel, concourent au découpage de l'espace bâti, par le marquage des mitoyens.



b/ Aspect réglementaire

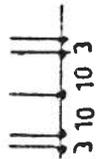
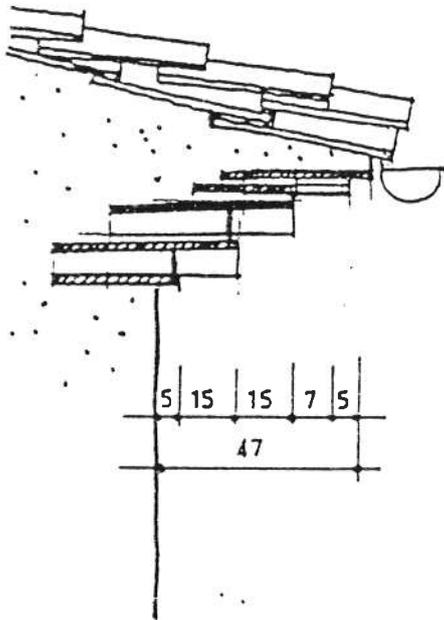
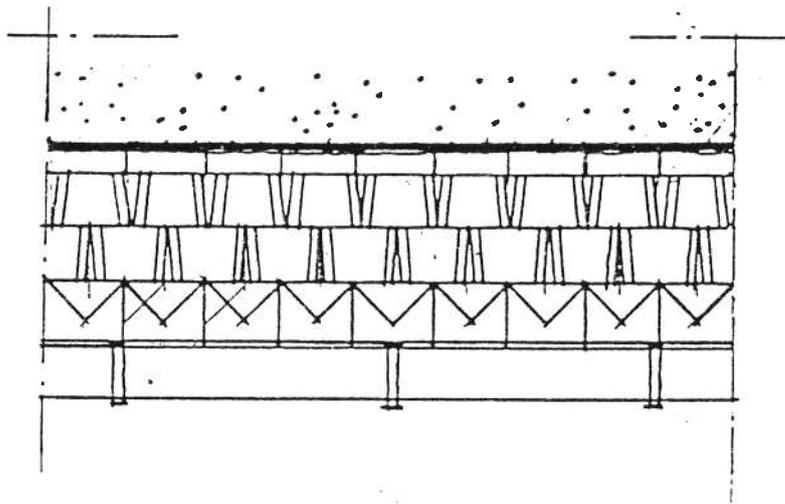
- Dans toutes les réfections de couvertures, la teinte et l'aspect des matériaux devront se confondre avec les toitures existantes voisines.

- Matériau
Terre cuite à l'exclusion de tout autre produit.
Forme de tuile ronde ou de tuile canal grand module (de type Jumbo) dont la largeur s'apparente avec la tuile ancienne.
Le mélange de tuiles de teintes différentes est à proscrire.

- Pente
La pente sera comprise entre 3 pour 1 (33%) et 4 pour 1 (25%).
Le sens de la pente suivra le sens général des versants (versants sur rues et sur places).
Pour les bâtiments d'angle, la toiture sera en croupe.

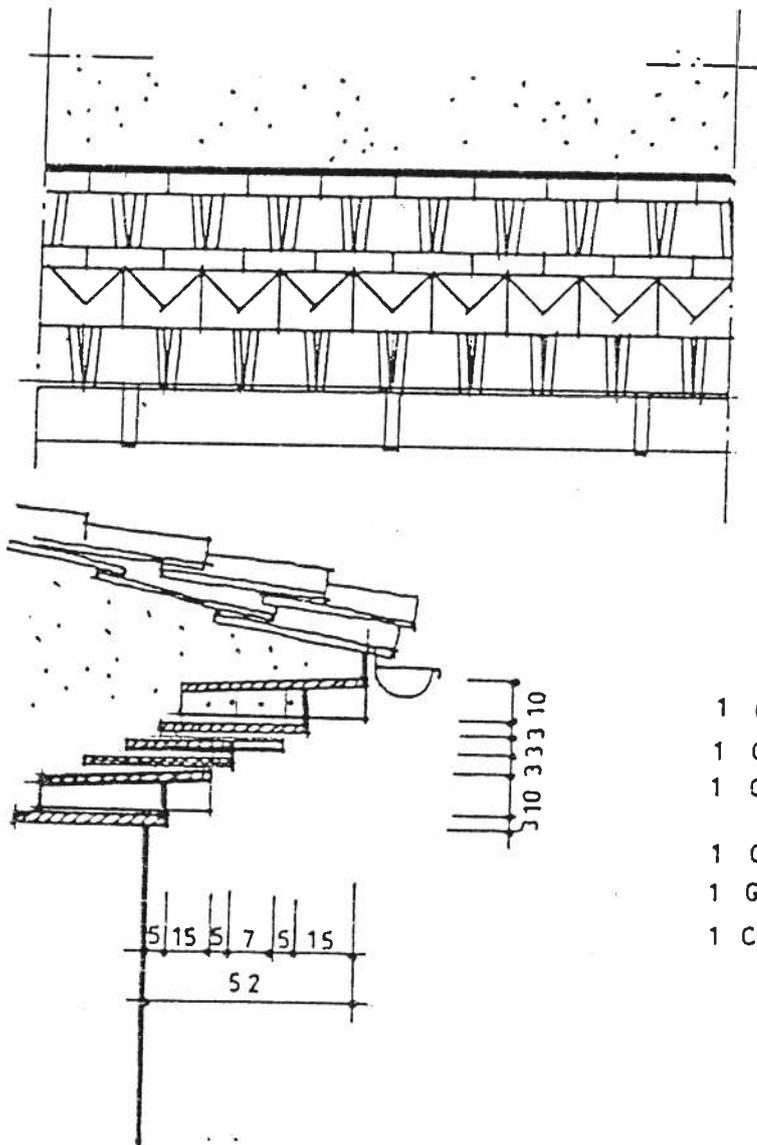
- Débords de toiture : génoise ou corniche
Génoise : le nombre de rangs sera fonction du nombre de niveaux.
Les bons exemples sont nombreux dans le village.
Corniche : un dessin de corniche, à réaliser en béton ou en terre-cuite, sera annexé au présent cahier.

Génoise intéressante existant dans le village

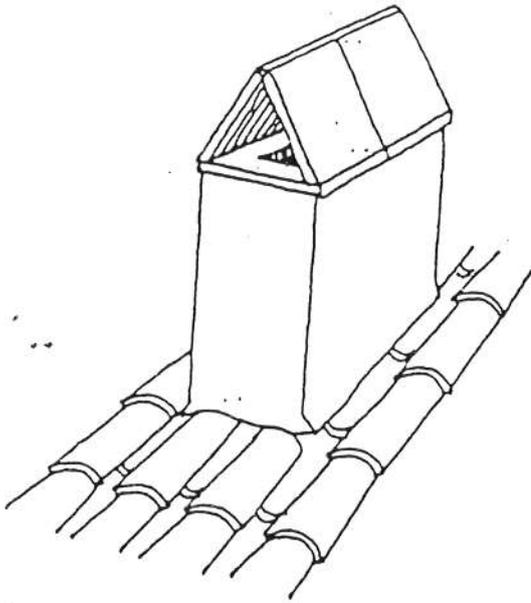


- 1 CARREAU DE COUVERT 18.35
- 1 CARREAU DE COUVERT POSE EN DIAGONALE
- 1 GENOISE GRAND MOULE
- 1 GENOISE GRAND MOULE
- 1 CARREAU DE COUVERT

Variante existante
du même type



- 1 GENOISE GRAND MOULE
- 1 CARREAU DE COUVERT 18.35
- 1 CARREAU DE COUVERT POSE
EN DIAGONALE
- 1 CARREAU DE COUVERT
- 1 GENOISE GRAND MOULE
- 1 CARREAU DE COUVERT



Exemple type de
souche couverte
de carreaux terre cuite

- Souches de cheminée
Regroupées, elles seront toujours situées près du faîtage.
Le ton de l'enduit sera neutre.
Le couronnement se fera en malons de couvert ou en boisseaux de terre cuite.
Les souches métalliques et les aspirateurs modernes sont interdits.

- Descentes eaux de pluies
Elles devront être réalisées en zinc laissé naturel, à l'exclusion de peinture ou enduit.

3.2 LES PERCEMENTS DES FACADES

a/ Aspect général

La disposition des ouvertures, leur dimensionnement et leur rapport avec les pleins entraînent une harmonie qui n'est pas le fruit du hasard.

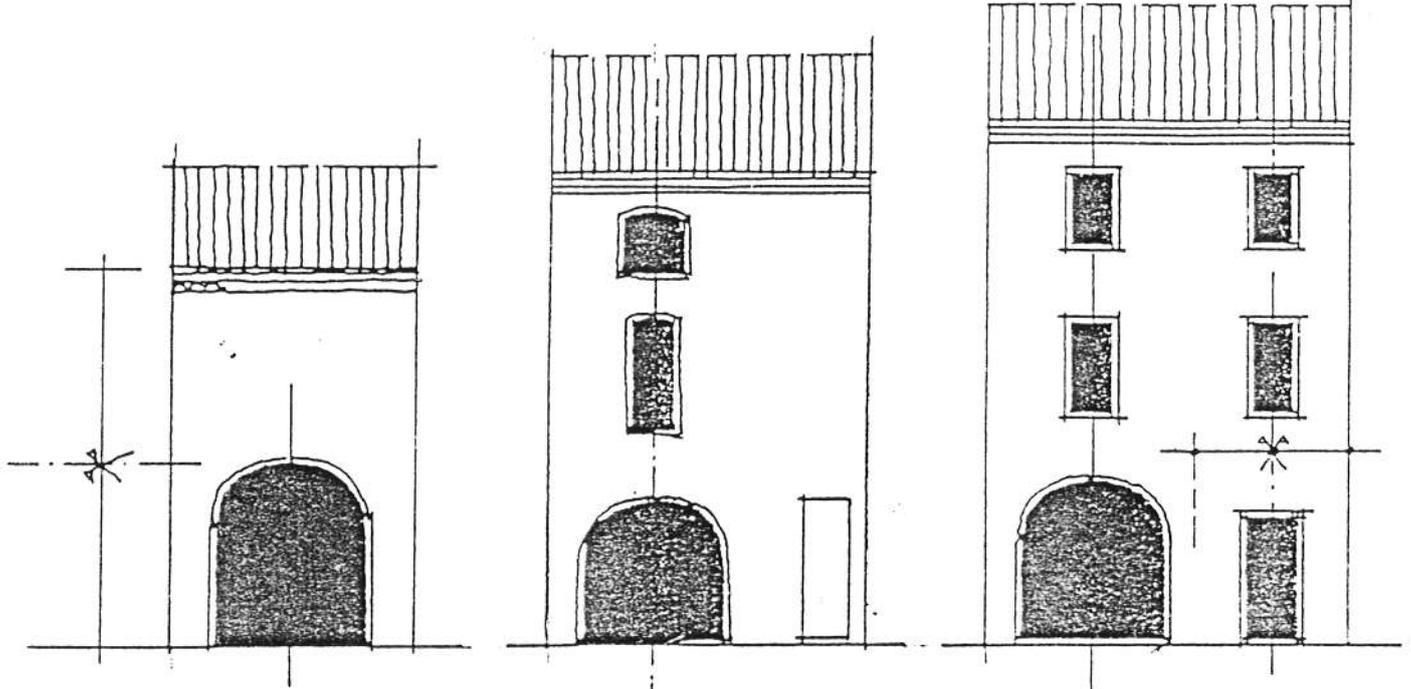
Les compositions des percements présentent une cohérence et une réelle qualité. Dans bien des cas les façades ne sont pas à modifier.

En général les ouvertures sont en surface et en nombre suffisant pour assurer un bon éclairage des pièces.

Les façades modifiées au XIXe et XXe siècle posent des problèmes et devront faire l'objet de composition.

Un autre problème est posé dans le vieux village par la mise en évidence de façades antérieures lors d'un décroulage de l'enduit. Dans ce cas seul un examen attentif et une réflexion architecturale peuvent amener à une nouvelle composition.

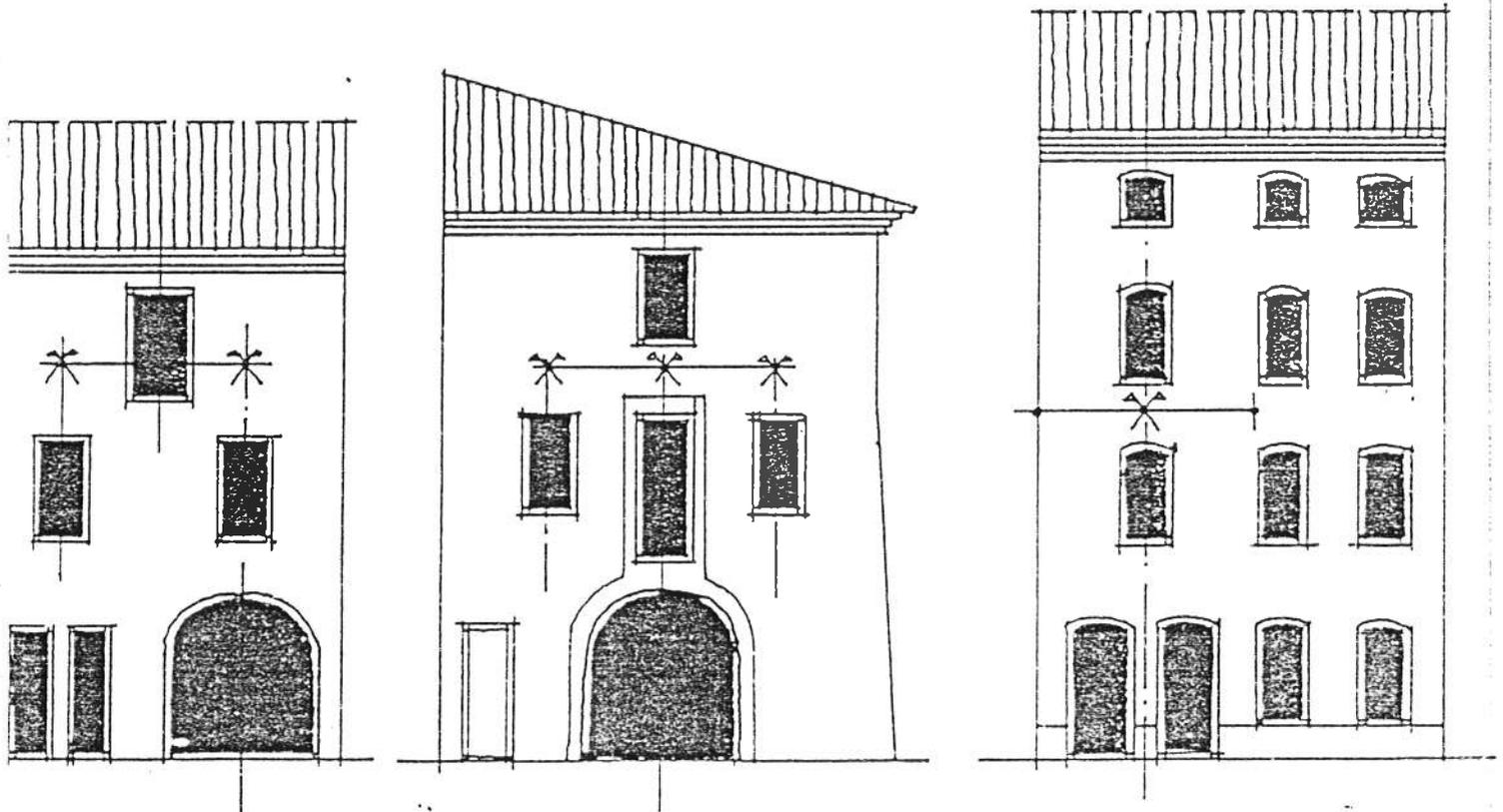
QUELQUES EXEMPLES DE FACADES COMPOSEES TYPES
EXISTANT DANS LE VILLAGE



1 TRAVEE
2 NIVEAUX

1 TRAVEE
3 NIVEAUX

2 TRAVEES
3 NIVEAUX



3 TRAVEES
3 NIVEAUX

3 TRAVEES
3 NIVEAUX

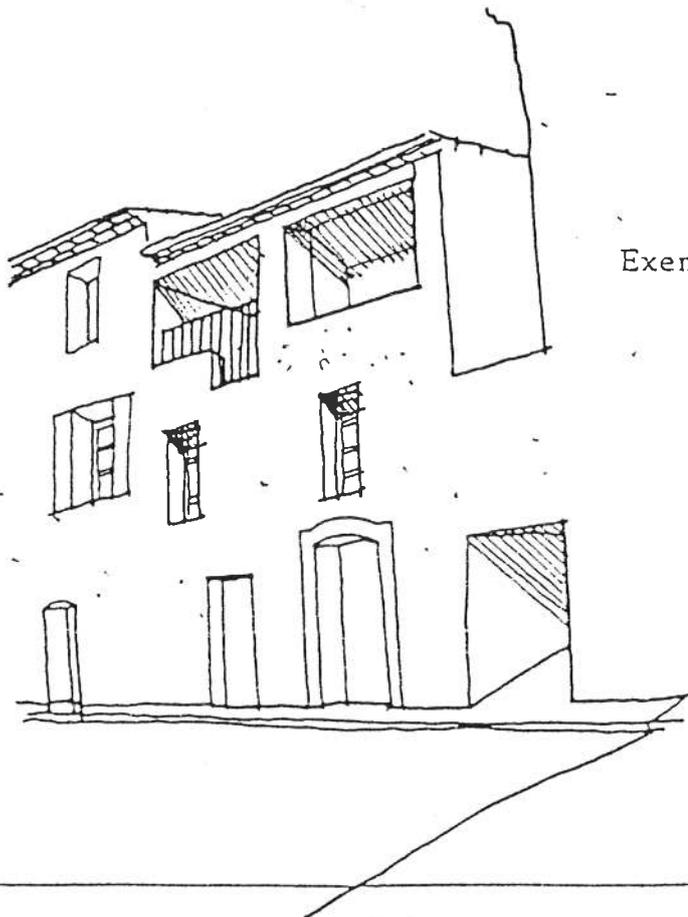
3 TRAVEES
4 NIVEAUX

Création de grandes ouvertures

De grands percements de type séchoir existent encore dans le village. Vitrés ou ouverts, ils sont le seul modèle de grand percement admissible.

Façades sur cours ou jardins

- Dans le vieux village (partie haute), le cadastre est très fragmenté. Des ouvertures sur ces *cours ou jardins*, peuvent être de traitement contemporain.
- Dans l'ensemble du village, les rez-de-chaussée sur cour pourront recevoir des additifs de type pergola, véranda, serre à condition qu'ils ne modifient pas l'aspect général.
- Dans tous les cas, de tels traitements ne seront possibles que pour autant qu'ils se composent bien avec les façades et que leurs détails soient particulièrement bien soignés.



Exemple de séchoir existant
à conserver

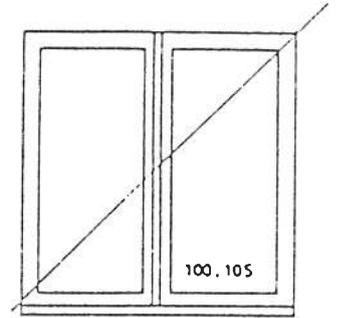
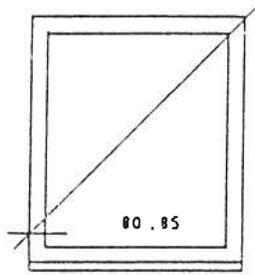
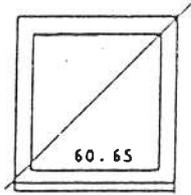
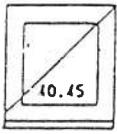


SIMULATION DE PERCEMENTS D'ANCIENNES OUVERTURES
DE FESNIERES ET SECHOIRS RETROUVEES

b/ Aspect réglementaire

- Rappel : tout percement ou modification de façade est soumis à la demande de permis de construire.
- Les compositions ou percements devront être conçus avec un grand souci de qualité architecturale. Le recours à un architecte est vivement conseillé.
- Les anciens percements sont à conserver généralement.
- Les grandes ouvertures, sur rue, sont interdites sauf traitées en séchoir sous le débord de toiture.
- Les grandes ouvertures, sur cour, sont autorisées si elles ne sont pas perçues depuis les espaces publics, ainsi que les serres vérandas, et pergolas au rez-de-chaussée, à condition qu'elles se composent harmonieusement avec la façade.
- Dans le cas de constructions isolées sur parcelles soumises à alignement, des dérogations pourraient être prises à la condition de la réalisation d'un mur sur rue dont les percements participeront à la cohérence d'ensemble de la rue.
- Les percements nouveaux devront adopter les proportions ci-après, sélectionnées dans les menuiseries standardisées.

Menuiseries dont les proportions se rapprochent des menuiseries anciennes du village, choisies sur catalogue de menuiseries industrialisées

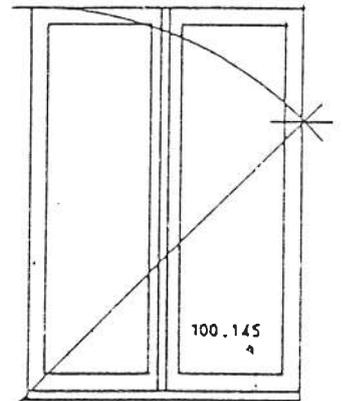
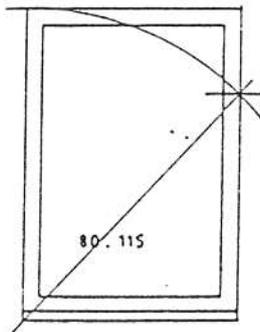
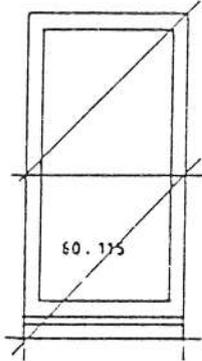
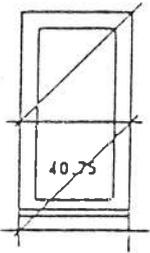


perçement isolé

sous toiture perçement isolé

sous toiture

sous toiture

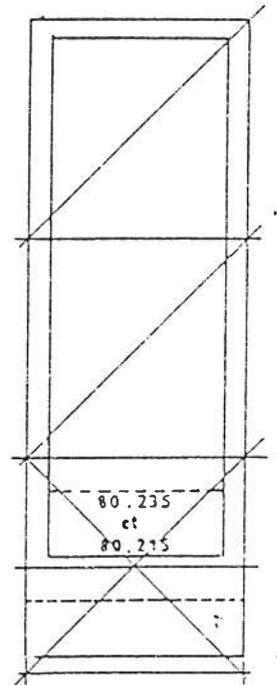
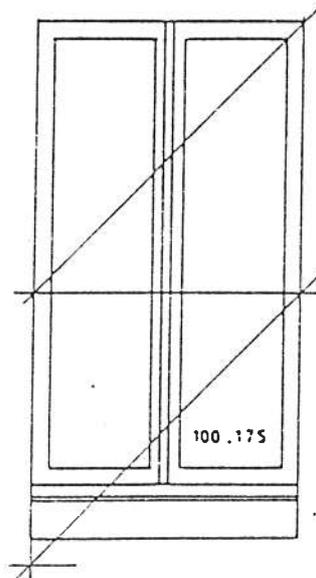
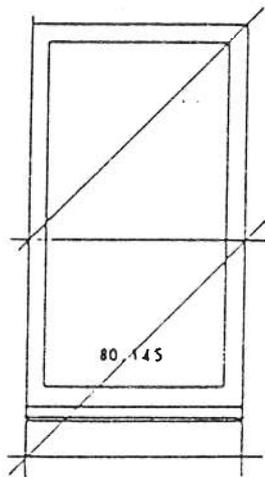
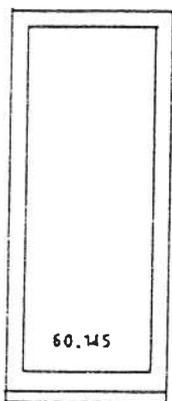


perçement isolé

perçement isolé

sous toiture

sous toiture



perçements groupés avec meneau

r.d.ch et 1er étage

r.d.ch. et 1er étage

porte. fenetre

3.3 LA MODENATURE

a/ Aspect général

C'est l'effet obtenu par le choix des profils et des proportions des éléments en relief par rapport au mur (corniche, encadrement de fenêtre, bandeau). Quand elle existe, généralement en pierre, elle est évidemment à conserver et à mettre en valeur.

Corniche :

se reporter au chapitre 1 - Toitures.

Bandeaux - encadrements :

- sur l'existant sans percement

Le traitement peut être différent suivant le type de façade. Bandeaux ou encadrements laissés apparents (pierre de taille) se détachant sur le fond de l'enduit (cas général) ou sur le mur de façade à maçonnerie simplement rejointoyée (façades des maisons les plus anciennes, ramparts).

Rénovation de façades entièrement enduites et peintes ayant un caractère intéressant (ex. place Eugène Garcin, maison teinte en vert, encadrement blanc) - dans ce cas *les éléments de modénature peuvent être enduits et peints dans le respect de l'existant.*

- Percements nouveaux

Ce sont les mêmes problèmes. Les encadrements en pierre devront être réalisés à l'identique.

- Façades créées

Traitement contemporain. Les encadrements peuvent exister en béton enduit ou terre cuite.

Le caractère d'un village est donné souvent par la répétition de ses éléments. La mise au point d'un élément nouveau devra retenir la plus grande attention.

Encadrements - p lastres - frontons des portes anciennes

Nombreuses dans le village ancien, elles doivent être conservées et rénovées. Soit la pierre est à nu et *doit rester en état après un simple nettoyage et léger rejointage*, soit les éléments sont enduits, *il convient alors de les peindre (voir couleurs déposées en Mairie).*

Piles d'angles faisant saillie

La pierre doit être nettoyée pour être apparente, bouchardée ou layée.

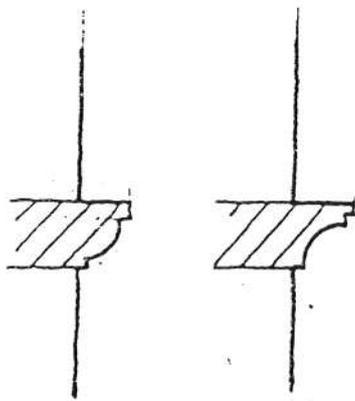
b/ Aspect réglementaire

Les éléments moulurés en pierre seront conservés et restaurés.
Les encadrements contemporains en maçonnerie ou terre cuite sont autorisés.

Sont proscrits, *notamment* :

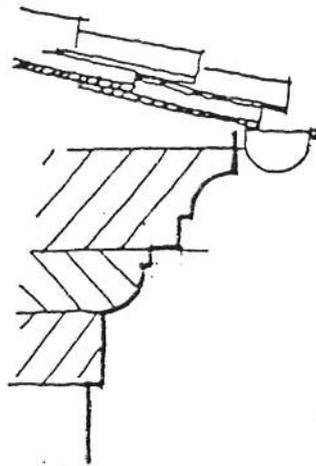
- les appuis saillants et minces
- les linteaux bois apparents
- les "sourcils" en tuiles, mallons et éternit.

EXEMPLES PRIS DANS LE VILLAGE



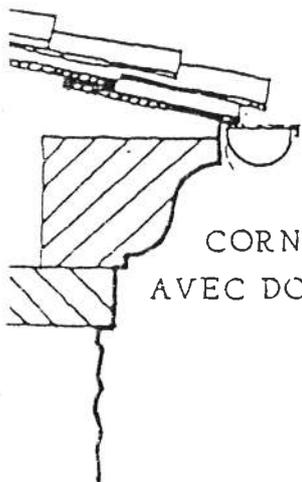
BANDEAUX PIERRE
DE TAILLE

1er niveau 2ème niveau 3ème niveau

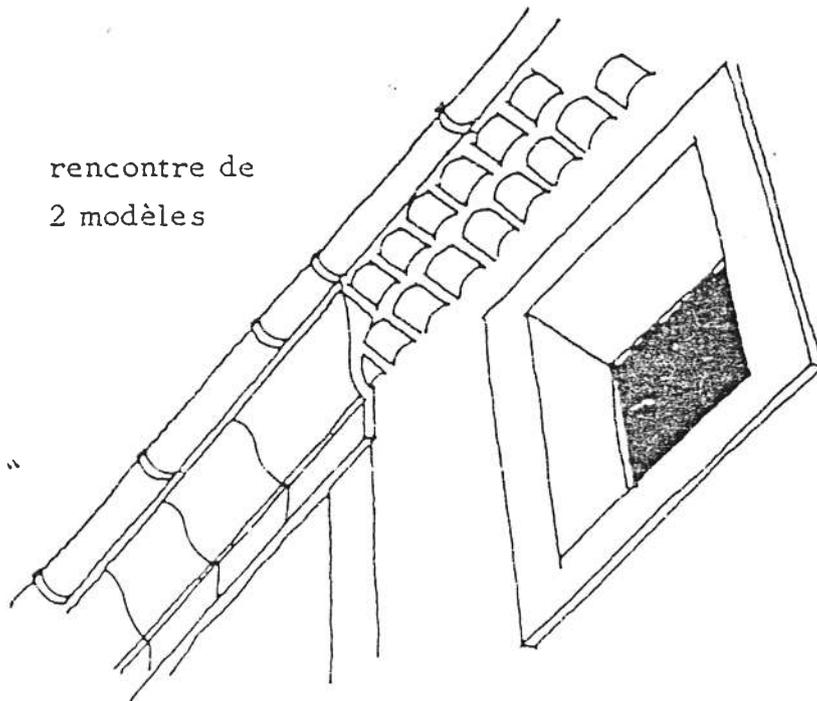


CORNICHE EN PIERRE DE TAILLE
addition des bandeaux des
1er et 2ème niveaux

rencontre de
2 modèles



CORNICHE
AVEC DOUCINE



3.4 LES MURS, Traitement des façades

Les enduits, les rejointoiements

a/ Aspect général

L'aspect final obtenu qui constituera la peau de la maison et par extension celle du village est constitué par les enduits. Les maçonneries étaient jadis traitées à joints fins, largement beurrées et grattées à fleur de parement sans joints creux. En dehors des dépendances qui restaient parfois brutes, les façades étaient enduites talochées fin, de teinte naturelle ou talochées et peintes au moment où l'enduit faisait sa prise. On s'attachera donc à respecter ces enduits traditionnels. On s'attachera de même à respecter les matières et couleurs de ces enduits traditionnels. On trouvera ci-après les règles de l'application des enduits traditionnels à la chaux, enduits teints dans la masse, badigeons.

Liaison avec la modénature et appareillage

Les maisons qui n'ont pas subi de transformation ne posent pas de problèmes. L'enduit nouveau devra retrouver le nu de l'ancien enduit, ce qui est important pour que la modénature conserve la saillie originelle (que cette modénature soit laissée en pierre apparente, enduite et peinte, ne modifie pas le problème). Les maisons du centre ancien, en général décrépies, laissent apparaître des traces d'appareillage, piles d'angles, encadrements. Il est alors difficile compte tenu de la non-planimétrie des parois d'arriver à détacher ces vestiges correctement. On aura intérêt, une fois la composition arrêtée, à recouvrir ces parties de l'enduit de façade - exception faite des éléments se trouvant au nu de l'enduit et donc prévus initialement pour être vus (appareillage des angles).

Certaines façades, notamment dans le centre ancien, et bâtiments annexes, peuvent rester *en maçonnerie de moellons apparents*.

Pour le rejointoiement de ces murs, on utilisera un mortier de chaux et sable dont la couleur se rapprochera de la pierre composant ce mur. Les joints seront remplis et brossés comme traditionnellement, *ou grattés à fleur de parement*.

REGLES D'APPLICATION DE L'ENDUIT A LA CHAUX GRASSE

POURQUOI UN ENDUIT A LA CHAUX GRASSE ?

C'est l'enduit traditionnel, celui qui a été fait à l'origine sur tous les bâtiments anciens recouverts d'un crépi. Ils étaient réalisés avec les sables locaux qui leur donnaient leurs couleurs particulières. De tels enduits sont indispensables pour une restauration fidèle.

Ils sont également souhaitables pour des constructions neuves réalisées auprès des bâtiments anciens ou dans un site naturel agréable : ils facilitent leur insertion harmonieuse dans le paysage.

C'est un enduit très sain, on dit que le mur respire.

Pas de peinture.

Pour l'exécutant, la finesse de la chaux donne au mortier une souplesse de travail qui rappelle bien le terme de chaux grasse. Mais elle permet aussi d'éviter faïençage et fissuration.

AVANTAGES D'UN ENDUIT A LA CHAUX AERIENNE ETEINTE.

Ces enduits hydrofuges présentent :

- une élasticité et une faculté d'adaptation supérieures aux autres liants
- un bon comportement au gel
- une bonne adhérence au support
- un aspect très homogène qui ne faïence pas
- excellent comportement au feu 1800 à 2000 ° C (ciment 400 ° C - CHN 800 ° C)
- une bonne isolation thermique et phonique
- une protection correcte contre les intempéries
- un aspect esthétique que l'on a pas avec un enduit au ciment
- une bonne imperméabilité à l'eau de ruissellement du fait que cet enduit est peu sensible à la fissuration et augmente au fur et à mesure de la carbonatation
- perméable à l'air
- absence de retrait, donc de faïençage
- bonne perméabilité à la vapeur d'eau, permettant un séchage rapide du mortier et du mur
- évite les remontées du salpêtre
- un prix de revient très intéressant à l'heure actuelle
- la possibilité de camouflage des désordres éventuels du gros oeuvre
- tout à fait conforme lorsqu'il est bien mis en oeuvre, à l'article R 111-21 du code de l'urbanisme (il faut éviter ce qui est de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants).

La chaux donne des mortiers gras, onctueux, que l'on peut préparer en grande quantité car les risques de ségrégation et la vitesse de prise sont diminués.

b/ Aspect réglementaire

1 - Types d'enduits et de rejointoiements autorisés

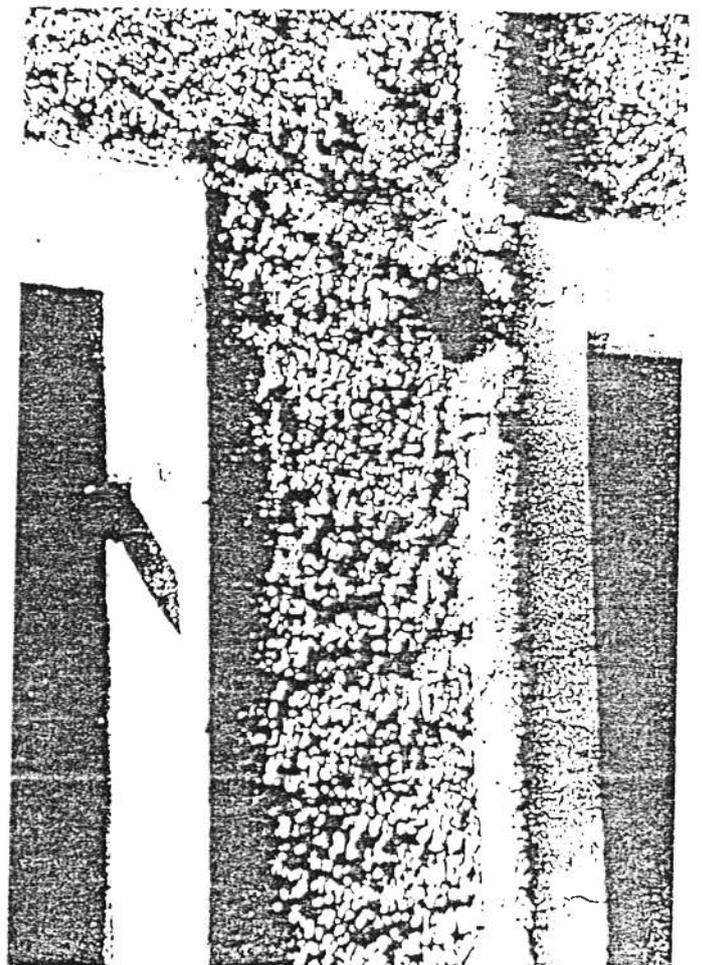
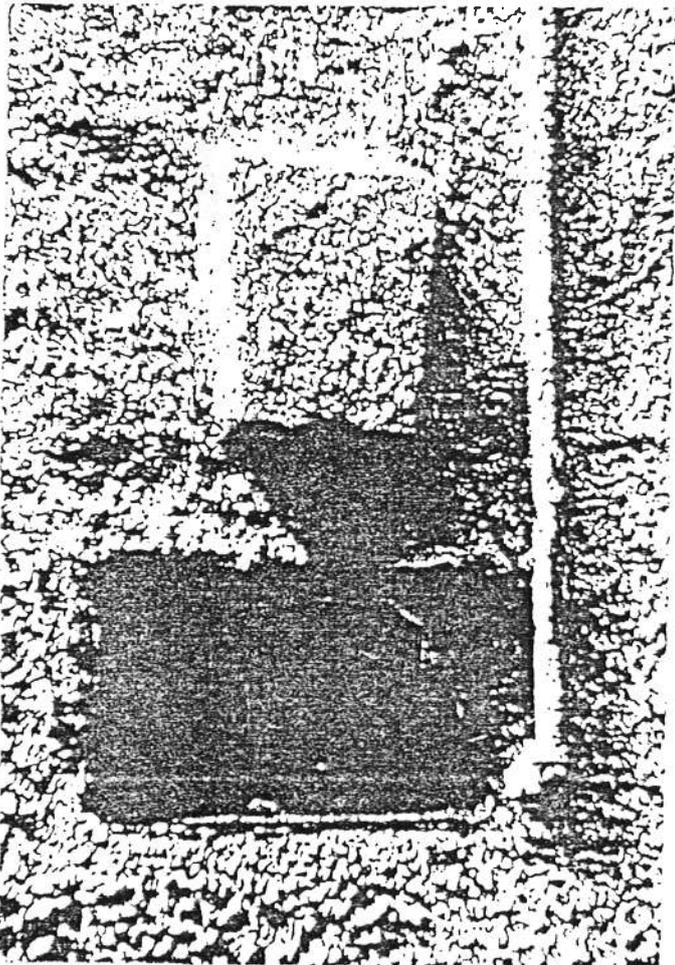
- Les enduits seront à la chaux grasse
- Finition enduits frotassés fins ou talochés, l'aspect à obtenir étant une façade à surface lisse de même aspect que les façades existant dans le village.
- Ils seront colorés, soit teints dans la masse, soit badigeonnés à la chaux (voir Couleur).
- Les rejointoiements seront exécutés au mortier de chaux et sable, soit au nu des pierres, soit (1) suivant le type de maçonnerie (caractère de la maçonnerie à respecter).
Le mortier sera soit naturel soit teinté ^{soit patiné,} pour se rapprocher du ton général de la façade.
- Les règles d'application sont jointes ci-après.

(1) à joints fins, façon pierre sèche.

2 - Types d'enduits et de rejointoiements proscrits

- Les enduits à grains grossiers dits rustiques ou "tyrolienne"
- Les enduits plastifiés ou formant des motifs réguliers
- Les enduits au ciment pur
- Le passage d'enduits sur matériaux autres que façades (descentes E.P. fils électriques, gaines etc... et éléments de modénature)
- Les rejointoiements à joints colorés
- Les rejointoiements avec joints en saillie ou en creux.
- Les découpages de pierres isolées avec enduit en saillie.

Exemple d'enduits proscrits - la façade avec ses éléments de modénature et réseaux est tartinée d'un enduit au ciment pur laissé naturel et de finition grossière.



3.5 LA COULEUR

a/ Aspect général

Alleins, comme tous les villages de Provence, était entièrement coloré jusqu'à une époque relativement récente :

- la base des couleurs : soit des enduits à la chaux grasse teintés dans la masse, constitués de peintures réalisées immédiatement après dressage de l'enduit et désignés peinture à fresque ;

- les rapports de couleurs de maison à maison ou de volets à maison sont assez subtiles pour ne pas avoir été le fruit du seul hasard.

b/ Aspect réglementaire

Les façades constituées de maçonnerie pierre avec liant chaux recevront un crépi de chaux grasse teinté dans la masse, suivant palette déposée en mairie

Une planche de photos prises dans le village est joint au présent cahier afin d'illustrer les propos ci-dessus. (L'original en couleurs est déposé en Mairie).

- *Les couleurs d'enduits et des menuiseries devront obligatoirement s'harmoniser entre elles, ainsi qu'avec les couleurs des constructions avoisinantes.*
- *Pour tout choix de couleur, il devra être fait référence à la Palette de couleurs réalisée à cet effet et qui précise les teintes et harmonies susceptibles de ne pas porter atteinte à la qualité du paysage du village.*
- *Ces indications devront être portées avec précision dans toute demande d'autorisation administrative correspondante et faire l'objet d'un accord.*